BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Arrêté du 20 mars 2012 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Limousin

NOR: JUSF1221053A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés (directions interrégionales et territoriale) de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande n°799 AM/VB du directeur interrégional pour la région Sud-Ouest ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Claire-Lyse CAMMAS, secrétaire administrative, auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Limousin est nommée régisseuse d'avances et de recettes auprès de ladite direction, en remplacement de Mme Nathalie LAUMOND.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixée à 12 000 euros, le montant du cautionnement imposé à Mme Claire-Lyse CAMMAS est fixé à 1 800 euros.

Article 3

L'arrêté du 23 décembre 2009, portant nomination de Mme Nathalie LAUMOND en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection de la jeunesse du Limousin est abrogé.

Article 4

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par le directeur interrégional pour la région Sud-Ouest en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 20 mars 2012.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés et par délégation, L'adjointe au chef de bureau de l'allocation des moyens,

Aurore CHENU